

Pour FO, tout le Statut dans la CCN !

RÉSISTEZ



La Contre-Réforme de 2014 a créé une Branche Ferroviaire assortie d'une obligation de mettre en place une Convention Collective. Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du trafic Voyageurs, le Gouvernement de l'époque prétextait vouloir protéger les Cheminots en évitant le dumping social.

Deux Organisations Syndicales ont à l'époque soutenu cette réforme.

Au Contraire, FO Cheminots, comme deux autres OS, a appelé à la résistance et combattu cette réforme.

Une fois la Loi promulguée, FO qui est représentative dans la Branche Ferroviaire a pris ses responsabilités et s'est rendue aux réunions de négociation avec l'Union des Transporteurs Publics et Ferroviaires (Syndicat Patronal).

Sans relâche les représentants FO aux négociations ont informé les cheminots, et ont tenté d'obtenir une Convention Collective au moins égale à la réglementation en cours à la SNCF.

Le premier volet important de cette CCNF était le « **champ d'application** ». C'est-à-dire quelles entreprises doivent appliquer les règles négociées. Pour éviter le Dumping Social toutes les entreprises concurrentes dans le secteur ferroviaire auraient dû être reprises dans ce Champ d'Application. Ce n'était pas le cas dans la proposition d'accord de l'UTP. Pourtant des Organisations Syndicales l'ont signé, il s'applique donc aujourd'hui. FO au contraire a fait valoir sa non-signature et son droit de dénonciation. Ce volet permet à Alstom, Bombardier, Itirémia, à des Opérateurs Ferroviaires Privés où à des entreprises privées de travaux sur les voies d'appliquer une réglementation moins favorable à leurs salariés, et donc d'être plus compétitifs.

Le deuxième volet important « **l'organisation du travail** », qui régleme les congés, repos, amplitudes, le travail effectif, etc... Les cheminots à l'appel de FO et d'autres Organisations Syndicales ont résisté, notamment par la grève en 2016, pour garder leur organisation du travail à savoir le RH 0077. Aux négociations FO Cheminots a exigé que la Convention Collective reprenne toutes les dispositions du RH 0077. Ca n'a pas été le choix de l'UTP, ni des OS qui ont signé un accord nettement moins favorable que le RH 0077. Cet accord permet aux concurrents d'avoir une organisation du travail plus flexible et productive que la SNCF, et donc d'avoir un coût du travail plus bas.

L'exemple du Fret est flagrant, un début de Convention Collective avait été mis en place et le résultat est connu, à la SNCF création de sa propre concurrence par des filiales, plus d'opérateurs ferroviaires, du dumping social à outrance, ... pour au final, 50% des marchandises transportées par le rail parties à la route !

La loi « **Nouveau Pacte Ferroviaire** » a créé des nouveaux volets de négociation dont l'un particulièrement horrible « **le transfert du personnel** ». Dans ce cadre il est même prévu des transferts obligatoires, les OS et l'UTP doivent signer un accord déterminant quand il n'y aura pas assez de volontaires, qui sera transféré et qui pourra rester au GPF ! Immonde !

NON AU DUMPING SOCIAL!



REVENDIQUEZ

FO Cheminots s'oppose à l'ouverture à la concurrence. Partout où elle s'est faite elle a entraîné une hausse des tarifs, une dégradation du service, et du dumping social pour les salariés.

Syndicat revendicatif, mais responsable, FO cheminots siège aux négociations et porte les mêmes revendications dans la branche que dans toutes les instances du GPF.

Revendiquer la transposition totale de la réglementation de l'opérateur historique à l'ensemble des entreprises ferroviaires c'est appliquer les règles qui ont fait leurs preuves en termes de sécurité et de service public.

Exigeons :

- Le retour à une entreprise publique et unique de transport ferroviaire, seule garante d'un vrai service public.
- La totalité de la réglementation du GPF soit reprise dans la Convention Collective Nationale Ferroviaire.
- Le refus du transfert obligatoire de personnel

VOTEZ



Voter FO Cheminots c'est voter pour une Organisation Syndicale qui n'utilise pas le double discours. Les positions des représentants FO sont les mêmes devant leurs collègues que devant les directions ou encore devant l'UTP.

Voter FO Cheminots c'est ne pas négocier la longueur des chaînes ni le poids des boulets et ne pas signer des accords défavorables aux cheminots !

Voter FO Cheminots c'est voter pour un syndicat responsable, qui ne pratique pas la politique de la chaise vide, mais qui défend le progrès, et s'oppose aux reculs sociaux.

Ni utopistes, ni défaitistes, nous avons des revendications claires, réalistes, et les différents lobbys, médias, ou personnalités politiques, ne peuvent nous en faire dévier. Nous ne rendons de compte qu'aux cheminots et à nos adhérents.

Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
CSE SNCF
2018 @**



**RÉSISTEZ,
REVENDIQUEZ,
VOTEZ**

Cheminots FO

www.fo-cheminots.fr